

Numéro de l'acte	20220704_029DGS
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT 59 – NORD

COMMUNE DE BLARINGHEM

Séance du 04 Juillet 2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de BLARINGHEM

Séance du 04 Juillet 2022 à 19 Heures 00

Nombre de conseillers

- . En exercice : **19**
- . Présents : **11**
- . Pouvoirs : **7**
- . Votants : **18**
- . Absents : **1**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Régis DUQUÉNOY, Maire**

Etaient présents :

Mmes JOURDIN, VERRIELE, Mr DEVAUX, Adjoint, Mmes DESMULIE, MASSIET, PLOCKYN, DESPICHT, Mrs MAERTEN, DEFRANCE, GAYMAY,

Ont donné pouvoir : MODACQ P.H à GAYMAY H., LOUVET B. à DUQUENOY R., MORDACQ P. à JOURDIN B., DERAM B. à DEVAUX A., DELSART C. à DESMULIE N., DEVOS S. à DESPICHT A., CORDIER C. à MASSIET I.

Absents : RIGOBERT B.

Secrétaire de séance : Bernadette JOURDIN

Date de convocation :

30 juin 2022

QUESTION N° 2022-029

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Par délibération n°2021-046 du 5 juillet 2021, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à la révision du Règlement Intérieur relatif à la fréquentation de la Garderie Périscolaire permettant de définir avec précision les modalités d'utilisation de ce service public.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de réviser quelques éléments concernant ce Règlement. **(Les modifications apparaissent en bleu sur l'annexe)**

Ayant délibéré, le Conseil Municipal décide, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **DE MODIFIER** le règlement intérieur de la garderie périscolaire et extrascolaire (**Les modifications sont reprises en bleu**),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en œuvre le règlement intérieur de la garderie périscolaire et extrascolaire repris en annexe.

Ainsi fait et délibéré, à BLARINGHEM, les jour, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Régis DUQUÉNOY



Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Dunkerque le :

et de la publication ou notification le :

Le Maire,